

<b>RAPPORT DU BUREAU DE SANTÉ SUR UN MANQUEMENT AUX PRATIQUES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS</b>	
<b>Rapport initial</b>	
Établissement/installation faisant l'objet d'une enquête (nom et adresse)	Just Lovely- 506, avenue ferguson, Haileybury, ON
Type d'établissement/d'installation (p. ex. clinique ou établissement de services personnels)	Milieux de services personnels
Date à laquelle le conseil de santé a été informé du manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections	2025-08-20
Date de publication du rapport initial	2025-09-16
Date de modification du rapport initial (le cas échéant)	
De quelle façon le manquement a-t-il été repéré?	autre
Brève description du manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections	<p>Équipement réutilisable non entretenu dans un état permettant de le nettoyer facilement.</p> <p>Équipement réutilisable mal nettoyé avant la désinfection.</p> <p>Équipement réutilisable mal désinfecté.</p> <p>Équipement réutilisable non désinfecté avec un désinfectant approuvé par Santé Canada.</p> <p>Équipement réutilisable désinfecté avec un désinfectant dont la concentration n'était pas suffisante.</p> <p>Articles à usage unique non jetés immédiatement après utilisation. Locaux maintenus dans un état insalubre.</p>
<b>Enquête sur le manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections</b>	
Est-ce que le manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections concerne une personne faisant partie d'un ordre de réglementation professionnelle?	non
Si oui, est-ce que le problème a été signalé à l'ordre de réglementation professionnelle?	non applicable
Des mesures correctives ont-elles été recommandées ou mises en œuvre?	oui
Fournir de plus amples renseignements/les prochaines étapes à franchir	<p>L'installation a dû fermer ses portes afin d'obtenir les produits de désinfection adéquats et de procéder à un nettoyage en profondeur et à la désinfection des lieux.</p> <p>L'installation a pu se procurer des désinfectants appropriés pour l'équipement réutilisable et les surfaces.</p> <p>Les exploitants ont retiré tout l'équipement à usage unique utilisé précédemment, ainsi que tout équipement réutilisable qui n'était pas en bon état, et ont nettoyé les lieux en profondeur.</p>
Date à laquelle des ordres ou des directives ont été donnés aux propriétaires/exploitants (le cas échéant)	20 août 2025 – Ordre verbal 25 août 2025 – Ordre écrit fourni et ordre annulé (après réinspection)
<b>Rapport initial – Commentaires et coordonnées</b>	
Commentaires supplémentaires (Ne pas inclure de renseignements personnels ou de renseignements personnels sur la santé)	<p>Les exploitants des lieux ont immédiatement répondu aux préoccupations soulevées et ont collaboré avec Santé publique du Nord-Est pour s'assurer que les lieux répondaient aux exigences provinciales en matière de prévention et de contrôle des infections.</p> <p>Une nouvelle inspection a été effectuée le 25 août 2025 et les lieux ont été autorisés à rouvrir.</p>
<b>Si vous avez d'autres questions, communiquez avec la personne suivante :</b>	
Nom	Suzanne Lajoie
Titre	Gestionnaire de la santé environnementale
Courriel	<a href="mailto:suzanne.lajoie@neph.ca">suzanne.lajoie@neph.ca</a>
Numéro de téléphone	1-877-442-1212, poste 2304
<b>Rapport final</b>	

Date de publication du rapport final	
Date à laquelle des ordres ou des directives ont été donnés aux propriétaires/exploitants (le cas échéant)	
Brève description des mesures correctives prises	
Date à laquelle la confirmation de la mise en œuvre de toutes les mesures correctives a été donnée	
<b>Rapport final – Commentaires et coordonnées</b>	
Commentaires supplémentaires (Ne pas inclure de renseignements personnels ou de renseignements personnels sur la santé)	
<b>Si vous avez d'autres questions, communiquez avec la personne suivante :</b>	
Nom	
Titre	
Courriel	
Numéro de téléphone	